

Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1949)

Rubrik: Action du CICR en Grèce

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SECONDE PARTIE

Le CICR a poursuivi son action humanitaire partout où se prolongeaient les troubles locaux qui ont surgi depuis la fin de la guerre mondiale. En outre, de nouveaux conflits ont requis ses services.

Dans un cas comme dans l'autre, il est venu en aide aux victimes des événements, conformément aux Statuts de la Croix-Rouge internationale qui lui prescrivent d'être « un intermédiaire neutre dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ».

C'est ainsi qu'il a continué son œuvre en Grèce, dans le Proche-Orient, dans l'Inde et au Pakistan, en Indochine et en Indonésie ¹, et entrepris une activité nouvelle en Birmanie et en Chine.

I. ACTION DU CICR EN GRÈCE

Profitant des autorisations reçues du Gouvernement hellénique, le délégué du CICR à Athènes a pu visiter les camps de détenus. Qu'il s'agît de militaires groupés dans les camps dits de « rééducation », ou de prévenus d'infractions diverses, ou encore d'hommes et de femmes internés pour leur attitude politique, le CICR n'a voulu voir en toutes ces personnes que des hommes gardant droit à un traitement humain. Il a trouvé, pour accomplir sa tâche, un appui précieux auprès de la Croix-Rouge hellénique.

¹ Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, pp. 95 et ss.

Les représentants du CICR ont visité notamment plusieurs camps installés dans les îles de la Mer Egée : à Chios, un centre de séjour surveillé pour internées civiles ; à Makronissos, un centre militaire et un centre pénitentiaire et de prévenus ; à Ghioura, un centre pénitentiaire ; à Ikaria, un centre de séjour surveillé pour internés civils.

Ces visites ont eu lieu selon la pratique habituelle. Le délégué du CICR a pu chaque fois s'entretenir sans témoins avec les internés ou détenus, entendre leurs doléances et les transmettre, suggérer et provoquer des améliorations de leur traitement.

A l'occasion de ces visites, le CICR distribua des dons qui lui avaient été confiés pour les détenus par des organisations de secours, soit en tout 11.228 kilos de vêtements, sous-vêtements, couvertures et objets divers. Ces dons ont atteint une valeur globale de 45.920 francs. Il faut y ajouter ceux du CICR lui-même : lait en poudre, assortiments médicaux, préparés sur la base des demandes présentées à nos délégués lors de leur passage, ce qui porte la valeur totale des dons distribués au cours de l'année à 155.237 francs¹.

Les visites faites au printemps révélèrent que la situation matérielle, jusqu'alors satisfaisante, des personnes détenues dans les îles de la Mer Egée, notamment à Makronissos, était devenue assez précaire. Le CICR étudia le moyen d'y apporter une amélioration. Il adressa un appel pressant aux donateurs, qui avaient déjà manifesté leur intérêt pour son action en Grèce, les priant de récolter surtout des vêtements, neufs ou usagés. Il vota lui-même, sur ses ressources propres¹, un crédit de 280.000 francs pour l'exécution d'un programme d'assistance qui prévoyait l'envoi à sa délégation d'Athènes de 5000 couvertures, 12 tonnes de lait en poudre, 10 tonnes de riz, 20 tonnes de savon, 2000 vêtements de travail, ainsi que des médicaments, des fortifiants, des vitamines et du matériel de pansement. Ce programme fut mis à exécution à partir d'octobre.

¹ Voir Compte général des dépenses du CICR ; Compte des actions de secours, p. 18.